[Imputation budgétaire] [Donnée 2] [Donnée 3] [Donnée 4]



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de [...]

### Arrêté n° [...]

#### portant radiation des effectifs pour abandon de poste

## Le [La] ministre [...],

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le contrat n° [...] en date du [...] portant engagement de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ;

Vu la mise en demeure à l'égard de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] en date du (à saisir), restée sans effet,

# Arrêt[e]:

Article 1er : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], agent[e] contractuel[le] de droit public de [...] (catégorie

hiérarchique), employé[e] sur les fonctions de : [...], au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], est radié[e] des effectifs pour abandon de poste à compter du

[...].

Article 2 : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

#### Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]